

Jacqueline Chammas,
*L'Inceste romanesque au siècle des Lumières :
de la Régence à la Révolution (1715-1789),*
Paris, Honoré Champion, 2011, 433 p.

Catherine Dubeau
University of Waterloo

Si le thème de l'inceste traverse la littérature occidentale (voir d'Astorg, 1990), il occupe une place singulière dans la littérature française du XVIII^e siècle, comme si, en dépit de l'appel général aux Lumières, une ombre — ici sulfureuse — nécessitait d'être conservée, entretenue et polie au creux des fictions. Une ombre qui, contre toute attente et par-delà son évidente fonction érotique, se révèle le prolongement inattendu mais ô combien fertile des débats sociaux, philosophiques,

religieux et politiques en vigueur. Jacqueline Chammas en fait la démonstration dans un essai issu de sa thèse de doctorat : *L'Inceste romanesque au siècle des Lumières : de la Régence à la Révolution (1715-1789)*. D'une très grande clarté, cette étude propose l'analyse d'une cinquantaine de romans et contes « à la lumière des lois et en regard du fait social » (p. 9) que constitue l'inceste. Il s'agit donc pour l'auteure de délaisser le genre théâtral (ayant jusqu'ici retenu l'attention d'une majorité de critiques) et de renouveler dans un cadre exclusivement narratif la lecture d'un objet tabou, traditionnellement abordé sous l'angle du libertinage ou, plus récemment, de la psychanalyse, de l'histoire et de l'érotisme, entre autres approches. Jacqueline Chammas lit plutôt ces représentations à l'aune de l'histoire des idées. En effet, souligne l'auteure,

[...] l'acte incestueux en soi n'est pas le but ultime du discours. C'est un agent d'érotisation du roman certes, mais il n'est pas que cela. Il est aussi une révolte contre l'emprise idéologique régnante, une dénonciation de la désorganisation de la famille, une critique des mœurs. De plus, il est un moyen d'accession à une intimité qui cherche à naître dans un cadre où la raison — personnifiée par l'autorité — et la nature — représentée par l'amour incestueux — se trouvent dans une tension continue. (p. 11)

Le propos est organisé en quatre parties, respectivement consacrées à la définition de l'inceste dans le contexte légal, religieux et social du XVIII^e siècle français (partie I), puis à l'analyse textuelle de représentations romanesques de l'inceste selon trois catégories distinctes : l'inceste « consanguin exotico-utopique » (partie II), l'inceste « consanguin dans un cadre contemporain » (partie III) et, enfin, l'inceste dit « spirituel » (partie IV).

La première partie, relativement brève, fournit toutes les définitions (discours de juristes, dictionnaires, encyclopédie) et données historiques indispensables pour bien saisir la nature capitale du crime d'inceste dans la réalité française des Lumières (comme aux siècles précédents), les châtiments qui lui sont associés (la peine de mort au premier chef), mais aussi l'assouplissement de ces peines au fil du siècle (l'application de la loi « varie [...] selon la couche sociale des coupables », p. 20). Elle évoque également l'expérience bien réelle qu'a constituée l'inceste pour nombre de contemporains, parmi lesquels Louis XV et les sœurs Nesles, le duc de Choiseul et sa sœur la chanoinesse de Remiremont, Claudine de Tencin et son frère, sans oublier Voltaire et sa nièce.

Conseiller au Grand-Conseil, représentatif de la juridiction en vigueur, Muyart de Vouglans définit l'inceste dans *Les Loix criminelles de France dans leur ordre naturel dédiées au Roi* (1780) comme « [t]oute conjonction illicite qui se fait avec des personnes que les loix Canoniques & Civiles ne permettent pas d'épouser, à cause de la parenté ou affinité, soit naturelle, soit spirituelle, qui se trouve entr'eux » (p. 226 ; cité p. 18). L'affinité « naturelle », résume Vouglans, désigne une parenté « qui se forme par les liens du sang, ou bien qui se contracte par le Sacrement du Mariage, entre le mari et les parens de sa femme, & réciproquement entre la femme et les parens de son mari » (*ibid.*). L'affinité « spirituelle » concerne quant à elle non seulement les rapports impliquant un membre du clergé, mais aussi les individus liés par le sacrement du baptême (cas cependant très rare en littérature, remarque l'auteure) : le parrain ou la marraine d'un côté, le baptisé ou encore les parents du baptisé de l'autre. Les parties II et III concernent plus particulièrement des incestes fondés sur une affinité du

premier type, dite « naturelle », et tout d'abord dans un cadre exotique et / ou utopique.

Cette première catégorie d'inceste romanesque est peut-être celle qui montre avec le plus d'évidence la fonction philosophique du tabou en question, puisque l'utopie et, plus généralement, la distance temporelle et / ou géographique sont fréquemment convoquées en littérature dès lors qu'il s'agit de porter un regard critique sur les institutions et idéologies en place, puis de leur substituer de nouveaux modèles. Les *Lettres persanes* nous viennent tout naturellement en tête et l'histoire d'Aphéridon et Astarté (Lettre LXVII, d'Ibben à Usbek) ouvre la série de cas littéraires analysés. À ce titre, le roman exotico-utopique constitue un excellent « laboratoire d'expérimentation de la philosophie du siècle » (p. 12) et l'inceste y est très présent. L'idée de nature, dont on connaît la fortune dans les écrits de l'époque, est cruciale : « [...] on entend sa "voix", elle est mère-nature ; on l'assimile à la morale et on la met en compétition avec la religion et avec la loi ; elle s'empare des personnages à leur insu. » (p. 29) Pour autant, les fictions convoquées n'adoptent pas toutes la même perspective sur les rapports idéaux entre religion, État et vie privée. Si une majorité de textes font de l'inceste une pratique naturelle (par le fait même légitime) et le moteur d'une réflexion sur la sévérité excessive des institutions politiques et religieuses, d'autres renversent son statut, jusqu'à en faire, comme dans la société galligène créée par Tiphaigne de la Roche (*Histoire des Galligènes ou Mémoires de Duncan*, 1765), l'unique forme d'union permise sur l'île et, en définitive, une autre image du despotisme. Des *Lettres persanes* (1721) de Montesquieu à *l'Icosaméron* (1788) de Casanova, en passant par les *Lettres d'une Péruvienne* (1747) de Madame de Graffigny, le *Supplément*

au voyage de Bougainville (1772) de Diderot et *L'Homme sauvage* (1767, 1784) de Mercier, pour ne citer que les titres les plus célèbres de cette première partie, on assiste à une revendication de plus en plus affirmée du droit à la vie privée, à une révision en profondeur des rapports entre lois civiles et religion :

La littérature de l'inceste exotico-utopique a fini, dans l'ordre qui est le sien, par anéantir la conception de la vérité universelle établie en France depuis l'avènement du catholicisme et par lézarder les fondements juridiques de la société. Chaque décennie a mené un peu plus loin les idées de celle qui l'a précédée dans la définition et dans l'expression du crime et de la vertu, de la culpabilité et de l'innocence. (p. 181)

Là où le roman exotico-utopique misait sur la distance géographique ou la création pure et simple d'un autre monde pour permettre l'éclosion d'une société toute nouvelle, à l'abri des lois juridiques et canoniques en vigueur en France, l'inceste consanguin dans un cadre contemporain mise plutôt sur le silence, sur une césure encore plus nette entre vie publique et vie privée, puisque l'inceste ne saurait être ici une pratique socialement acceptée. Par la force des choses, les incestes y évoluent en vases clos et les romans analysés dans cette troisième partie jouent davantage, selon nous, la carte jouissive mais néanmoins risquée, voire perverse, d'une réalité soumise à l'ordre du fantasme. Un fantasme d'ailleurs partagé, en amont de la création littéraire, par certains auteurs convoqués (Restif de la Bretonne et Mirabeau, par exemple). Très souvent, la voix du sang se confond avec la voix du désir et règle la loi des affinités sexuelles — le *Cleveland* (1739) de Prévost est à ce titre très éloquent —, que les personnages se sachent ou non, d'emblée, de la même famille. Par ailleurs, Jacqueline Chammas note une évolution marquée, tout au long du siècle, des fictions

incestueuses relevant de cette catégorie : indissociables d'un horizon religieux où le « salut de l'âme » constitue l'enjeu « majeur », signes d'une terrible « désorganisation de la famille » dans la première moitié du XVIII^e siècle, elles tendent par la suite à « se modifier pour remplacer leurs retombées tragiques par des conséquences, sinon heureuses, du moins neutres » (p. 185) : « À l'avènement de la Révolution, la relation incestueuse n'est plus vue comme un péché, mais comme une "donnée juridique et un enjeu social" » (p. 186). Si ces fictions se distinguent des versions exotico-utopiques, elles n'en partagent pas moins la même quête de « liberté » et d'« intimité », le même désir de voir s'émanciper les lois civiles de celles de la religion (*ibid.*). Mais là où l'utopie se permet de représenter des sociétés souvent comblées par la pratique toute naturelle et légale de l'intimité incestueuse, les fictions contemporaines passeront par des mises en scène des plus tragiques et accompagneront les unions interdites d'épopées expiatoires — on le voit en particulier dans *Le Masque de fer* (1747) de Mouhy ou encore dans *Le Paysan perversi ou les dangers de la ville* (1776) et *La Paysanne perversie ou les dangers de la ville* (1784) de Restif de la Bretonne, ou même chez le Sade des *Crimes de l'amour* (1787-1788) —, avant d'oser, comme chez Mirabeau ou Andréa de Nerciat, réserver au plaisir — aussi scandaleux soit-il — un espace privé, non dénué de rire, de bonheur, et à l'abri des regards extérieurs.

Ces motifs de la retraite et du secret, qui concourent à la préservation d'un espace où peuvent s'épanouir les pratiques criminelles et licencieuses, apparaissent consubstantiels aux fictions mettant en scène les incestes spirituels. Ici, la parenté « morale » prend le pas sur la parenté réelle, et les romanciers s'ingénient à peindre clercs et religieuses à l'aune de leur lubricité débordante :

Réguliers et séculiers, de l'évêque au petit moine et de la nonne à la prieure, transgressent les lois tout en exprimant leurs aspirations à une réforme fondamentale de leur condition ecclésiastique et revendiquent, pour leur vie privée, d'autres lois basées sur une morale naturelle qui devrait leur accorder un droit inaliénable au bonheur individuel. (p. 356)

Les Nones galantes (1740) et *Thérèse philosophe* (1748) de Boyer d'Argens, *Le Portier des Chartreux* (1741) de Gervaise de Latouche, *Margot la ravaudeuse* (1748) de Fougeret de Monbron ou encore *Hic et Hec* (1780-1786?) de Mirabeau, pour ne citer que quelques titres analysés dans le cadre de cette quatrième et dernière partie — qui surprend par sa brièveté —, tous ces textes rivalisent d'ardeur dans la peinture de religieux et religieuses passés maîtres dans l'art de la duplicité. Le crime ne se situe plus dans l'inceste lui-même, mais dans le scandale que causerait son dévoilement public. Aussi faut-il lire ces fictions comme les symptômes d'un désir et d'une volupté qui, muselés par les traditions et par les lois, recherchent toutes les voies de contournement possibles, multiplient les lieux de leur expression et explosent, enfin, en des scènes qui, au nom de la nature, célèbrent le corps en jouissance. Afin de ne pas compromettre l'agrément des lecteurs et d'attiser leur intérêt, les auteurs prennent soin de conserver à l'inceste spirituel une aura criminelle en faisant intervenir, par exemple, un « vocabulaire incestueux familial » ou en intégrant « de vrais partenaires consanguins, et cela avec plusieurs variantes » (p. 372). Enfin, cette partie fait, plus que les précédentes, songer aux rapports entre réalité et fiction, et cela, dès les préfaces ou incipits, qui n'ont de cesse de revendiquer l'origine supposée réelle des cas exposés dans les textes. Sans prétendre à une parfaite adéquation de ces univers fictionnels avec la réalité quotidienne du clergé, il n'en reste pas moins, comme le

souligne l'auteure, que les pratiques véhiculées dans ces romans mettent au jour les conséquences d'un problème bien réel — celui du célibat forcé — et contestent directement la loi :

Tout au long du siècle, l'inceste spirituel fictif a mis en valeur les plaisirs interdits, mais pour cela il a démasqué, sur une grande échelle, les détours, la fausseté et les artifices du monde ecclésiastique réel. En signalant les contradictions inhérentes à la loi, la littérature de l'inceste lève nombre de voiles. Elle "ouvre une crise qui met directement en cause les règles juridiques les plus fondamentales" et rappelle, par la même occasion, que "les lois ont une origine historique, et non nécessairement transcendante". (p. 395)

En somme, l'étude proposée par Jacqueline Chammas se révèle exemplaire dans son souci de bien distinguer les catégories d'inceste romanesque, tout en les faisant dialoguer entre elles, et cela, à partir d'un corpus des plus diversifiés, juxtaposant auteurs consacrés et *minores*. L'ensemble conserve toutefois un format et un discours qui rappellent la thèse plus que l'essai : s'il convainc aisément le lecteur, il ne l'emporte pas toujours et, à dire vrai, le choix d'une structure enchaînant systématiquement résumés et analyses favorise certes la clarté et la consultation ponctuelle, mais peut rendre la lecture intégrale fastidieuse et dilue parfois les conclusions essentielles de l'analyse, heureusement restituées au terme de chaque partie. On s'étonne par ailleurs que soient escamotés le XIX^e siècle et la majeure partie du XX^e siècle dans une conclusion qui réserve une place à la postérité de l'inceste romanesque. En effet, affirmer que « quelques romans épars de l'inceste ont pu paraître après la Révolution » (p. 406), que « la représentation de l'inceste n'a jamais cessé d'être écrite », et ne porter son attention, en fin de compte, que sur la « poussée spectaculaire du roman de l'inceste » (p. 407) à partir des

années 1990, c'est passer trop rapidement sous silence l'importance immense du motif — en particulier sous sa forme adelphique — dans la littérature romantique, réaliste, symboliste, décadente (Chateaubriand, Barbey d'Aurevilly, Zola, Élémer Bourges, Paul Adam), ou encore au siècle suivant (Musil, Cocteau, Duras), comme en témoignent d'ailleurs les travaux de Bertrand d'Astorg, cité plus haut. Loin de nous l'idée de nier l'affirmation selon laquelle, au-delà de la Révolution française, « la représentation de l'inceste telle qu'on l'a vue sous l'Ancien Régime n'avait plus sa raison d'être » (p. 406), mais l'on aurait selon nous encore mieux fait sentir la spécificité de cet inceste en prenant soin de définir un peu plus en détails les enjeux et formes de ses représentations romanesques ultérieures. Malgré ces quelques réserves (tout à fait mineures en comparaison de l'apport du livre), il nous faut saluer la nouveauté et l'originalité des interprétations proposées dans cet ouvrage. C'est là le signe d'une grande réussite, puisqu'il s'agissait de se dégager de la séduction érotique pour voir ce qui se cache en-deçà. Le nombre de romans et de contes abordés, la restitution détaillée des enjeux juridiques, sociaux, religieux et politiques associés au sujet, de même que la grande clarté des analyses proposées en font un ouvrage désormais incontournable pour quiconque s'intéresse, d'un point de vue de l'histoire des idées, à l'inceste et à ses représentations littéraires à l'époque des Lumières.

Bibliographie

ASTORG, Bertrand d'. (1990), *Variations sur l'interdit majeur : littérature et inceste en Occident*, Paris, Gallimard, coll. « Connaissance de l'inconscient ».

MUYART DE VOUGLANS, Pierre-François. (1780), *Les Loix criminelles de France dans leur ordre naturel dédiées au Roi*, Paris, Merigot le jeune, libraire ; Crapart, libraire ; Benoît Morin, imprimeur.